

1. MEMBRES UTILISATEURS

Tarif annuel : 15€

Qui : associations, structures, institutions et individuels qui souhaitent bénéficier ponctuellement des services et des prestations de la Maison

Droits :

- location de l'espace (salle de réunion, espace réunion-conférence) cf. *procédure de réservation et location*,
- tarifs préférentiels sur la location des outils pédagogiques (expositions, jeux, mallettes...)
- utilisation des ressources documentaires du centre de ressources cf. *procédure d'utilisation du Centre de ressources*.

2. MEMBRES ASSOCIES

Tarif annuel : 20€

* Pour les membres du CADR : 10€

Qui : associations, structures, institutions et individuels qui veulent contribuer aux projets de la « Maison des Solidarités locales et internationales » et bénéficier de ses services et prestations et qui reçoivent l'agrément du Conseil d'Administration.

Droits (en plus par rapport aux membres utilisateurs) :

- accès à la location de l'espace de la Maison en usage exposition / vente (vitrines) cf. *procédure de réservation et location*,
- visibilité sur le site internet de la Maison
- relais de vos informations dans l'espace d'accueil et de ressources,
- priorité sur des membres utilisateurs pour l'accès aux locaux et services de la Maison.

3. MEMBRES ACTIFS

Tarif annuel : 30€

* Pour les membres du CADR : 20€

Qui : organisations qui souhaitent s'investir dans les instances de vie associative de l'association et bénéficier de l'ensemble des droits et services et qui reçoivent l'agrément du Conseil d'Administration.

Droits (en plus par rapport aux membres associés) :

- participation à la vie de l'association et aux orientations stratégiques de la Maison,
- participation au choix des projets,
- participation aux décisions concernant le programme d'animation et les thématiques traitées,
- possibilité de siéger au conseil d'administration,
- droit de vote aux assemblées générales.

- ✓ remplir le **bulletin d'adhésion** correspondant à cette catégorie (p. 10),
- ✓ joindre le **chèque** de paiement d'un montant de 15€
- ✓ *si adhésion au vue d'une location*, joindre également l'**attestation annuelle d'assurance** mentionnant que vous pouvez utiliser des salles extérieures.

- ✓ Remplir le **dossier d'adhésion** avec :
 - le **bulletin d'adhésion** correspondant à cette catégorie (p.8 ou 9),
 - les **statuts** de votre structure,
 - la **charte signée**,
 - selon le cas, les documents complémentaires (plaquette d'information, dépliant, rapport d'AG, etc.)
- ✓ Rendez-vous avec les administrateurs
- ✓ Présentation de votre candidature au Conseil d'Administration de la Maison des Solidarités
- ✓ Paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 20€

- ✓ Remplir le **dossier d'adhésion** avec :
 - le **bulletin d'adhésion** correspondant à cette catégorie (p.7),
 - les **statuts** de votre structure,
 - la **charte signée**,
 - selon le cas, les documents complémentaires (plaquette d'information, dépliant, rapport d'AG, etc.)
- ✓ Rendez-vous avec les administrateurs
- ✓ Présentation de votre candidature au Conseil d'Administration de la Maison des Solidarités
- ✓ Paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 30€ et validation de l'adhésion.